

Inscriptions (nouveaux élèves)

Une pré-inscription est obligatoire pour tous les nouveaux élèves. Les frères et sœurs des élèves déjà inscrits s'inscrivent comme les nouveaux élèves. Cette démarche s'effectue en ligne depuis l'extranet de l'école de musique : <https://www.imuse-valognes.fr/extranet/>

Cliquez ensuite sur « pré-inscriptions ».

Pour la rentrée 2022, les pré-inscriptions seront ouvertes du 7 au 18 juin.

Vous recevrez confirmation par mail de votre demande de ré-inscription entre le 19 juin et le 30 juin.

Réinscriptions (élèves déjà inscrits)

Les réinscriptions concernent les élèves déjà inscrits à l'école de musique. La réinscription est obligatoire pour tous les élèves quel que soit leur discipline. Les réinscriptions se déroulent en deux temps :

- **Etape 1 : Renouvellement des vœux d'inscription pour la rentrée**
 - Formulaire à compléter dans votre espace extranet : <https://www.imuse-valognes.fr/extranet/>
 - **Ouverture du formulaire pour la rentrée 2022 : du 16 mai au 28 mai . Passé cette date, vous perdez la priorité de place.**

**Les plannings hebdomadaires des cours d'éveil, de formation musicale, chorale, orchestres seront disponibles à ce moment-là, sous réserve de modification.*

Aucun dossier papier ne sera envoyé par courrier.

Si vous avez des difficultés, veuillez prendre rendez-vous avec la direction avant le 28 mai.

- **Etape 2 : Vous recevrez confirmation par mail de votre demande de ré-inscription entre le 19 juin et le 30 juin.**

Informations pratiques sur les enseignements

Retrouvez toutes les informations pratiques sur le site de la ville

<https://www.mairie-valognes.fr/enfance-education-et-jeunesse/ecole-municipale-de-musique/>